

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Arts visuels</b>	<b>315</b>

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1er juillet 2017,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n.2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « centre d'art contemporain d'intérêt national »
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 28 et 29 janvier 2010 adoptant le règlement d'intervention des aides aux radios associatives locales et le caractère forfaitaire de ces aides,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 janvier 2012 adoptant le règlement intérieur du Comité technique Cinéma, audiovisuel en charge des demandes d'aides à la création,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 adoptant le règlement d'intervention des aides régionales au développement et à la production cinématographique, audiovisuelle et multimédia,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant la Stratégie culturelle régionale,

- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget primitif 2019, notamment son programme Arts visuels,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien des associations dans le domaine des arts plastiques,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention relatif au dispositif de soutien à l'organisation de la filière arts visuels,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 adoptant le règlement d'intervention de l'aide au projet de création et à l'édition d'une première monographie d'artiste,
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019 approuvant la convention d'application financière 2019 de la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2017-2019 entre le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 avril 2013 approuvant la convention-type relative aux aides au développement cinématographique,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 avril 2013 approuvant la convention-type relative aux aides à la production cinématographique,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 avril 2016 approuvant la convention-type relative au subventionnement des manifestations culturelles de rayonnement régional,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 septembre 2017 approuvant la convention de coopération cinématographique et audiovisuelle 2017-2019 entre le Centre national du cinéma et de l'image animée, la Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 13 juillet 2018 adoptant la composition du comité associé à l'examen des aides à la création et à l'édition d'une 1<sup>e</sup> monographie,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 8 février 2019 approuvant la convention 2019 entre la Région et le FRAC des Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 6 juin 2019 attribuant une subvention de 160 000 € à la société les Films du Bélier pour la production du long métrage *Madeleine Collins* d'Antoine Barraud,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 15 novembre 2019 approuvant l'avenant à la convention 2019 entre la Région et le FRAC des Pays de la Loire.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la nomination de Clara ELALOUF au poste de personnalité (au rang de suppléant) au sein du Comité technique Cinéma, audiovisuel, multimédia dédié à l'examen des projets documentaires ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions forfaitaires de 821 500 € en faveur des dix-sept projets sélectionnés en A annexe 1.1-1 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante ;

**AUTORISE**

la Présidente à signer une convention avec chacun des bénéficiaires, conformément aux conventions types relatives aux aides au développement et à la production approuvées par délibération de la Commission permanente du 8 avril 2013 ;

**APPROUVE**

le rejet des dossiers présentés en A annexe 1.1-2 ;

**ANNULE**

pour partie la délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 en ce qu'elle attribue une subvention de 160 000 € à la société les Films du Bélier (dossier 2019-05631) pour la production du long métrage Madeleine Collins d'Antoine Barraud ;

**ANNULE**

l'affectation d'autorisation de programme de 160 000 € votée par délibération de la Commission permanente du 6 juin 2019 ;

**ATTRIBUE**

à la société A17 une subvention forfaitaire de 10 000 € pour la restauration et la numérisation du film Maine Océan de Jacques Rozier ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions forfaitaires de 152 448 € en faveur des trente et un dossiers présentés en A annexe 2.1-1, correspondant aux aides aux radios pour 2019-2020 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 32 500 € sur une dépense subventionnable de 109 383 € TTC à la Fédération des radios associatives en Pays de la Loire (FRAP) pour son programme d'activités 2019-2020 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**APPROUVE**

la convention présentée en A annexe 2.1-2 ;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer ;

**ATTRIBUE**

une subvention de 180 000 € sur une dépense subventionnable de 335 500 € TTC à l'association Nouvelles écritures pour le film d'animation pour ses activités 2019-2020 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**APPROUVE**

la convention présentée en A annexe 3.1 ;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer ;

**ATTRIBUE**

une subvention forfaitaire complémentaire de 5 000 € à l'association Creative maker pour la mise en œuvre de son projet 2019 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**ATTRIBUE**

une aide financière globale de 110 000 € sur une dépense subventionnable de 217 695 € TTC à l'association La Plateforme, Pôle Cinéma, audiovisuel et nouveaux médias en Pays de la Loire ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**APPROUVE**

la convention présentée en A annexe 3.2 ;

**AUTORISE**

la Présidente à la signer ;

**ATTRIBUE**

un montant global de subventions forfaitaires de 53 550 € d'aide à la création artistique et à une première monographie en faveur de quinze dossiers présentés en annexe B annexe 1.1-1 ;

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante ;

APPROUVE

le rejet des dossiers présentés dans cette même annexe ;

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 30 000 € au Centre d'art contemporain d'intérêt national le Grand Café à Saint-Nazaire pour ses activités 2019 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

APPROUVE

la convention présentée en annexe B annexe 2.1-1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire de 25 000 € au Centre d'art contemporain d'intérêt national le Carré à Château-Gontier pour ses activités 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

APPROUVE

la convention présentée en annexe B annexe 2.1-1 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 33 000 € en faveur de quatre dossiers présentés en annexe B annexe 2.2-2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

ATTRIBUE

une subvention forfaitaire d'un montant de 182 000 € au FRAC des Pays de la Loire pour accompagner l'évolution de ses outils de communication, de nouveaux aménagements, le renouvellement ou l'acquisition d'équipements ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 32 000 € ;

AFFECTE

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 150 000 € ;

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention avec le FRAC Pays de la Loire présenté en B annexe 3.1 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

ATTRIBUE

un montant de subvention forfaitaire de 8 000 € en faveur du dossier présenté en B annexe 3.2,

**AFFECTÉ**

une autorisation d'engagement correspondante ;

**AUTORISE**

pour l'ensemble des subventions de fonctionnement présentées dans ce rapport, la dérogation à l'article n°12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 ;

**AUTORISE**

pour les subventions d'un montant supérieur à 4 000 €, le versement d'une avance de 50% à la notification de l'arrêté et le versement du solde sur justificatifs de réalisation totale de l'opération subventionnée.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs